



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV362 - 27 NOVEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé (ARS)

2015330-0007 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-096 PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

2015330-0008 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-97 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 16 AVRIL 1964 AYANT AUTORISE LA CREATION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

2015330-0009 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-098 PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON TITULAIRE

2015330-0010 - ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-099 CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

2015301-0046 - Arrêté DT75-2015-132 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Ouest

2015285-0048 - Arrêté DT75-2015-127 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - groupe hospitalier Henri Mondor

2015285-0049 - Arrêté DT75-2015-135 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - groupe hospitalier La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

2015285-0050 - Arrêté DT75-2015-126 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Est Parisien

2015285-0051 - Arrêté DT75-2015-129 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Centre

2015285-0052 - Arrêté DT75-2015-130 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Ile de France Ouest

2015285-0053 - Arrêté DT75-2015-131 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine

2015285-0055 - Arrêté DT75-2015-137 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - groupe hospitalier Saint-Louis - Lariboisière - Fernand Widal

2015285-0056 - Arrêté DT75-2015-128 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpital universitaire Necker - enfants malades

2015285-0057 - Arrêté DT75-2015-134 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Sud

2015285-0058 - Arrêté DT75-2015-133 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Seine Saint-Denis

2015285-0060 - Arrêté DT75-2015-136 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpital universitaire Robrt Debré

## Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)

2015331-0001 - arrêté modificatif fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Livry-Gargan géré par l'association COALLIA

2015331-0002 - arrêté modificatif fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Montreuil géré par l'association COS

## Établissement public foncier d'Île-de-France

2015328-0036 - décision de préemption n° 1500068 (LE KREMLIN BICETRE)

2015328-0037 - décision de préemption n° 1500067 (CLICHY SOUS BOIS)



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015330-0007**

**Signé le jeudi 26 novembre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-096 PORTANT AUTORISATION DE  
TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-096**  
**PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU l'instruction n°DGOS/R2/2015/182 du 2 juin 2015 relative à l'application des articles L.5125-3 et suivants du code de la santé publique concernant les conditions d'autorisation d'ouverture d'une pharmacie d'officine par voie de création, transfert ou de regroupement ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/243 du 18 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 2 décembre 1943 portant octroi de la licence n°95#000190 à l'officine de pharmacie sise 62, Rue du Gros Noyer à ERMONT (95120) ;
- VU la demande enregistrée le 31 août 2015, présentée par la SELARL PHARMACIE NOUCHI COHEN, en la personne de ses représentants légaux, MM. Maxime NOUCHI et Yohan COHEN, en vue du transfert de l'officine sise 62, Rue du Gros Noyer vers la Gare d'Ermont-Eaubonne, Avenue du Général Leclerc au sein de la commune d'ERMONT (95120) ;
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 28 septembre 2015 par le responsable du Département Contrôle et Sécurité Sanitaires des Produits et des Services de Santé de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'avis favorable de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 12 novembre 2015 ;
- VU l'avis favorable de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officines du Val d'Oise en date du 12 novembre 2015 ;

- VU l'avis favorable du Syndicat des pharmaciens du Val d'Oise en date du 12 novembre 2015 ;
- VU l'avis favorable du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 12 octobre 2015 ;
- VU l'avis favorable du Préfet du Val d'Oise en date du 19 novembre 2015 ;

CONSIDERANT que le transfert envisagé se fera au sein de la même commune ;

CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;

CONSIDERANT que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

### **ARRETE**

ARTICLE 1er : La SELARL PHARMACIE NOUCHI COHEN est autorisée à transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite du 62, Rue du Gros Noyer vers la Gare d'Ermont-Eaubonne, Avenue du Général Leclerc au sein de la commune d'ERMONT (95120).

ARTICLE 2 : La licence n°95#001109 est octroyée à l'officine sise Gare d'Ermont-Eaubonne, Avenue du Général Leclerc à ERMONT (95120).

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3 : La licence n°95#000190 devra être restituée à l'Agence Régionale de Santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L5125-7 du code de la santé publique, l'officine dont le transfert est ainsi autorisé, devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure.

- ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, l'officine dont le transfert est autorisé par le présent arrêté ne pourra être cédée, transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 26 novembre 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

L'Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

**signé**

Aquilino FRANCISCO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015330-0008**

Signé le jeudi 26 novembre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-97 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE  
DU 16 AVRIL 1964 AYANT AUTORISE LA CREATION D'UNE OFFICINE DE  
PHARMACIE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-97  
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 16 AVRIL 1964  
AYANT AUTORISE LA CREATION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/243 du 18 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté en date du 16 avril 1964 portant octroi de la licence n°94#002291 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 48 rue du Colonel Fabien à Valenton (94460) ;
- VU la demande en date du 22 novembre 2015 sollicitant la modification de la licence n°94#002291;

CONSIDERANT que le « 48 rue du Colonel Fabien » est devenu le « 8 Place du 10 Juillet 1940 » ;

CONSIDERANT qu'il convient de tenir compte de cette nouvelle numérotation et que l'arrêté de licence de l'officine de pharmacie dont Madame Marie-Thérèse FOULQUIER est titulaire en date du 16 avril 1964 doit être rectifié en conséquence ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Madame Marie-Thérèse FOULQUIER est titulaire sont pour le reste inchangées ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er : L'arrêté en date du 16 avril 1964 ayant autorisé la création de l'officine de pharmacie n°94#002291 est modifié comme suit,

**Les termes :**

« 48 rue du Colonel Fabien »

**sont remplacés par les termes :**

*« 8 Place du 10 Juillet 1940 ».*

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 26 novembre 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,  
et par délégation

L'Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux Professionnels de santé,

***signé***

Aquilino FRANCISCO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015330-0009**

Signé le jeudi 26 novembre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-098 PORTANT AUTORISATION DE  
GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE APRES LE DECES DE SON  
TITULAIRE

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-098  
PORTANT AUTORISATION DE GERANCE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE  
APRES LE DECES DE SON TITULAIRE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-9, L.5125-21, R.4235-51, R5125-39 et R.5125-43 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/243 du 18 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU le courrier de Maître Philippe BLERIOT, mandataire ad'hoc de la PHARMACIE DES BERTEAUX désigné par ordonnance du 29 mai 2015 du Président du Tribunal de commerce de Pontoise ;
- VU le contrat de gérance en date du 4 novembre 2015 conclu entre le représentant de la succession de Monsieur Jean-Luc MAISONNIER, pharmacien titulaire de l'officine sise 1, Place de la Tolinette à VILLIERS-LE-BEL (95400), décédé le 13 mai 2015, et Monsieur Jean-Claude ONDO, pharmacien ;
- CONSIDERANT que Monsieur Jean-Claude ONDO est inscrit au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;
- CONSIDERANT que le contrat par lequel les héritiers de Monsieur Jean-Luc MAISONNIER confient la gérance de l'officine dont celui-ci était titulaire à Monsieur Jean-Claude ONDO prendra fin le 4 novembre 2016 ;

**ARRETE**

- ARTICLE 1er : Monsieur Jean-Claude ONDO, pharmacien, est autorisé à gérer l'officine de pharmacie sise 1, Place de la Tolinette à VILLIERS-LE-BEL (95400), suite au décès de son titulaire.
- ARTICLE 2 : La présente autorisation cessera d'être valable le 4 novembre 2016.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 26 novembre 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

L'Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

***signé***

Aquilino FRANCISCO



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015330-0010**

**Signé le jeudi 26 novembre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-099 CONSTATANT LA CESSATION  
DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2015-099  
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE  
PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-7, R.5125-30 et R.5132-37 ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 nommant Monsieur Christophe DEVYS Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°DS-2015/243 du 18 septembre 2015 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Anne-Marie ARMANTERAS de SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 8 novembre 1984, portant octroi de la licence n°95#000125 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise Centre commercial de la Gare, Allée Léon Serpollet, à FOSSES (95470) ;
- VU le courrier en date du 4 novembre 2015 par lequel Monsieur Dominique LESPAGNOL déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine dont il est titulaire ;
- CONSIDERANT que le pharmacien déclare avoir cessé définitivement l'activité de l'officine dont il est titulaire depuis le 31 octobre 2015 ;
- CONSIDERANT que le pharmacien précise ne plus être en possession de la licence correspondante et ne pas être en mesure de la remettre à l'Agence régionale de santé ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er : La cessation définitive d'activité depuis le 31 octobre 2015 au soir de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Dominique LESPAGNOL, sise Centre commercial de la Gare, Allée Léon Serpollet, à FOSSES (95470), est constatée.

La licence n°95#000125 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 26 novembre 2015

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France  
et par délégation,

L'Adjoint au Directeur du Pôle ambulatoire  
et services aux professionnels de santé,

***signé***

Aquilino FRANCISCO



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015301-0046**

Signé le mercredi 28 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-132 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Ouest

**Arrêté DT75-2015-132  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpitaux universitaires Paris Ouest**

**HEGP – Corentin Celton – Vaugirard Gabriel Pallez**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour les Hôpitaux universitaires Paris Ouest :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Jean-Claude ZERAT
Représentant du Conseil de Surveillance	Mr Thomas SANNIE
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Corinne CHOURAQUI
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Laurence DAUFFY
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Emmanuel MASMEJEAN
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Dr Dominique LAMARQUE (Ambroise Paré)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Dr Claire VULSER
Représentant des usagers du système de santé	Mme Michelle CALANDRE

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 28 OCT. 2015

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0048**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-127 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - groupe hospitalier Henri Mondor

**Arrêté DT75-2015-127  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Groupe Hospitalier Henri-Mondor**

**Henri Mondor – Albert Chenevier – Emile Roux – Joffre Dupuyten – Georges Clémenceau**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le Groupe Hospitalier Henri Mondor :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Catherine BERTRAND
Représentant du Conseil de Surveillance	Mme Rose-May ROUSSEAU
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Monique MELLAT
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Laurence BERGIER
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr MENINGAUD Jean-Paul
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Fabrice PARKER (Bicêtre)
Représentant de la Commission Médicale d'Établissement n'exerçant pas d'activité libérale	Pr Michel MEIGNAN
Représentant des usagers du système de santé	Mme Suzette PIRES

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 OCT. 2015

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0049**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-135 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - groupe hospitalier La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

**Arrêté DT75-2015-135**  
**portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de**  
**l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Groupe Hospitalier La Pitié Salpêtrière - Charles Foix**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le Groupe Hospitalier la Pitié Salpêtrière – Charles Foix :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Jean-Jacques AVRANE
Représentant du Conseil de Surveillance	Mr Noël RENAUDIN
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Brigitte REYDEL
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Christine GAUTIER
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Jean-Christophe VAILLANT
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Olivier TRAXER (Tenon)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Pr Jacques BODDAERT
Représentant des usagers du système de santé	Mme Francine GOURD

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0050**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-126 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Est Parisien

**Arrêté DT75-2015-126**  
**portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de**  
**l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpitaux universitaires Est Parisien**

**Tenon - Saint-Antoine - Rothschild - Armand Trousseau - La Roche Guyon**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour les Hôpitaux universitaires Est Parisien :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Pierre MAURICE
Représentant du Conseil de Surveillance	Mme Marie CITRINI
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Brigitte REYDEL
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Christine GAUTIER
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Levon DOURSOUNIAN
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Richard ISNARD (Pitié-Salpêtrière)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Dr Sylvie MEAUME
Représentant des usagers du système de santé	Mr Gabriel GERMAIN

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0051**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-129 portant nomination des membres de la commission locale  
d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires  
Paris Centre

**Arrêté DT75-2015-129  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpitaux universitaires Paris Centre**

**Cochin – Hôtel Dieu - Broca**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour les Hôpitaux universitaires Paris Centre :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Stéphane DONNADIEU
Représentant du Conseil de Surveillance	Mme Françoise AUBERT
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Corinne CHOURAQUI
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Laurence DAUFFY
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Marc ZERBIB
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Françoise DENOYELLE (Necker)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Dr Jérôme BERTHERAT
Représentant des usagers du système de santé	Mme Paulette MORIN

## ARTICLE 2

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

## ARTICLE 3

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0052**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-130 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Ile de France Ouest

**Arrêté DT75-2015-130**  
**portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de**  
**l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest**  
**Raymond Poincaré - Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour les Hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Jean-Pierre GASTON-CARRERE
Représentant du Conseil de Surveillance	Mr Éric BERDOATI
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Brigitte JEANBLANC
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Christine FAMCHON
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Philippe HARDY
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Marc SAPOVAL (HEGP)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Pr Laurent TEILLET
Représentant des usagers du système de santé	Mr Pierre BELLEVAL

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0053**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-131 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine

**Arrêté DT75-2015-131  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine**

**Bichat – Beaujon – Louis Mourier – Bretonneau – Charles Richet**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour les Hôpitaux universitaires Paris Nord Val de Seine :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Catherine OLIVERES-GHOUTI
Représentant du Conseil de Surveillance	Mme Françoise AUBERT
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Marie-Françoise RASPILLER
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mr Rodrigo DE ALBUQUERQUE-DAVID
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Yves CASTIER
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Stéphane MOULY (Lariboisière)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Dr Anne GERVAIS
Représentant des usagers du système de santé	Mr Patrick DE COURCEL

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0055**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-137 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - groupe hospitalier Saint-Louis - Lariboisière - Fernand Widal

**Arrêté DT75-2015-137  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Groupe Hospitalier Saint-Louis - Lariboisière - Fernand Widal**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le Groupe Hospitalier Saint-Louis – Lariboisière – Fernand Widal :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Roger BOILLOT
Représentant du Conseil de Surveillance	Mr Thomas SANNIE
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Marie-Françoise RASPILLER
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mr Rodrigo DE ALBUQUERQUE-DAVID
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr François DESGRANDCHAMPS
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Philippe MASSIN (Bichat)
Représentant de la Commission Médicale d'Établissement n'exerçant pas d'activité libérale	Pr Éric DE KERVILER
Représentant des usagers du système de santé	Mme Bernadette BROUART

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015285-0056**

**Signé le lundi 12 octobre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-128 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpital universitaire Necker - enfants malades

**Arrêté DT75-2015-128  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpital universitaire Necker- Enfants malades**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour l'Hôpital universitaire Necker – Enfants malades :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Pr Claire FEKETE
Représentant du Conseil de Surveillance	Mr Thomas SANNIE
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Judith GARCIA-GALATOLA
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Linda BESNAINOU
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Yves AIGRAIN
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Dr Éric FONTAINE (Cochin)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Dr DE MONTALEMBERT Marianne
Représentant des usagers du système de santé	Mme Sophie ROUGNON

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0057**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-134 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Sud

**Arrêté DT75-2015-134  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpitaux universitaires Paris Sud  
Bicêtre – Paul Brousse – Antoine Bécclère**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la Commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour les Hôpitaux universitaires Paris Sud :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Patrick THERON
Représentant du Conseil de Surveillance	Mme Marie CITRINI
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Sylvie TRIDON
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Laurence BERGIER
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr René ADAMS
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Alexandre DE LA TAILLE (H.Mondor)
Représentant de la Commission Médicale d'Établissement n'exerçant pas d'activité libérale	Pr Vincent GAJDOS
Représentant des usagers du système de santé	M. Dominique SECHET

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0058**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-133 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpitaux universitaires Paris Seine Saint-Denis

**Arrêté DT75-2015-133  
portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de  
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpitaux universitaires Paris-Seine-Saint-Denis**

**Avicenne – Jean Verdier – René Muret**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour les Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Hedi CHAHED
Représentant du Conseil de Surveillance	Mr Noël RENAUDIN
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Hervé JULIAN
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mr Olivier LAURAC
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Christophe MEUNE
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Pr Olivier SIBONY (Robert Debré)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Pr Philippe LARMIGNAT
Représentant des usagers du système de santé	Mme Odette BEYMA

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015285-0060**

Signé le lundi 12 octobre 2015

**Agence régionale de santé (ARS)**

Arrêté DT75-2015-136 portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - hôpital universitaire Robrt Debré

**Arrêté DT75-2015-136**  
**portant nomination des membres de la commission locale d'activité libérale de**  
**l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**Hôpital universitaire Robert-Debré**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R.6154-11 à R.6154-13 ;
- Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles D.6154-15, D.6154-16 et D.6154-17 ;
- Vu** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2015/260 portant délégation de signature à Monsieur ECHARDOUR, Délégué territorial de Paris ;
- Vu** les désignations des instances hospitalières de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les représentants, ci-après désignés, sont nommés membres de la commission locale d'activité libérale de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour l'Hôpital universitaire Robert-Debré :

Représentant du Conseil Départemental de l'ordre des médecins	Dr Rebecca ROTNEMER
Représentant du Conseil de Surveillance	Mr Olivier YOUINOU
Représentant de l'Agence régionale de santé	Dr Marie-Françoise RASPILLER
Représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Mme Francine SCHERPEREEL
Représentant de la Commission Médicale locale du Groupe Hospitalier exerçant une activité libérale	Pr Keyvan MAZDA
Représentant de la Commission Médicale d'établissement exerçant une activité libérale en dehors du Groupe Hospitalier	Dr Isabelle CEDRIN DURNERIN (Jean Verdier)
Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement n'exerçant pas d'activité libérale	Dr Marie-Françoise HURTAUD-ROUX
Représentant des usagers du système de santé	Mme Joëlle PITOIS

**ARTICLE 2 :**

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de la date du présent arrêté, telle que définie à l'article R6154-14 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Le Délégué territorial de Paris et le Directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ile-de-France et de la Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **12 OCT. 2015**

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France  
Le Délégué territorial de Paris

  
Gilles ECHARDOUR



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015331-0001**

**Signé le vendredi 27 novembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté modificatif fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Livry-Gargan géré par l'association COALLIA



## PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

**CENTRE : CADA de Livry-Gargan (93190)**  
N° SIRET : 775 680 309 006 11  
N° EJ Chorus : 2101502638

### ARRETE MODIFICATIF n°

Fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015  
du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Livry-Gargan géré par  
l'association COALLIA.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, R348-1 à R348-3, R348-5 à R348-6-1, R351-1 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;
- Vu** le décret n° 2015-1166 du 21 septembre 2015 pris pour l'application de la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;
- Vu** le décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 relatif à l'allocation pour demandeurs d'asile ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 avril 2015, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 30 avril 2015 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2005 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), sis 56/58 allée de l'Est à Livry-Gargan (93190) et géré par l'association COALLIA ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2015 autorisant l'extension de la capacité du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Livry-Gargan géré par l'association COALLIA ;
- Vu** l'arrêté n° 2015244-0016, en date du 01-09-2015, fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015 du CADA de Livry-Gargan géré par l'association COALLIA ;

**CONSIDERANT** l'abrogation de l'article R348-4 du code de l'action sociale et des familles définissant l'allocation mensuelle de subsistance à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

**CONSIDERANT** l'article L744-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile définissant l'allocation pour demandeur d'asile à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 et par voie de conséquence, la suppression de l'allocation mensuelle de subsistance ;

**CONSIDERANT** l'information du 20 avril 2015, de la Direction générale des étrangers en France, relative aux appels à projets départementaux pour la création de nouvelles places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile en 2015, permettant la création de places de CADA par procédure d'extension non-importante ;

**CONSIDERANT** que le CADA de Livry-Gargan a fait l'objet d'une extension de capacité à hauteur de 15 places à partir du 01-11-2015 ;

## **ARRÊTE**

L'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015 N°2015244-0016 est modifié comme suit :

### **ARTICLE 1 :**

Dotation globale de financement initiale pour l'année 2015 :	938 465,95 €
<b>DONT</b> 0,5 mois d'allocation mensuelle de subsistance constituant le fonds de secours (crédits non-reconductibles) :	7 708,00 €
Délégation complémentaire de crédits non-reconductibles (CNR) pour la constitution du fonds de secours :	5 076,00 €
Retrait du montant de l'allocation mensuelle de subsistance sur 1,5 mois :	23 125,00 €
Délégation complémentaire des crédits alloués au titre du fonctionnement de l'extension de la capacité du CADA pour l'année 2015 :	19 163,00 € dont 1 012,50 € en CNR
Délégation complémentaire de crédits non-reconductibles (CNR) dans le cadre de l'extension de la capacité du CADA :	12 000,00 €
<b>Dotation globale de financement 2015 modifiée :</b>	<b>951 579,95 €</b>

La nouvelle dotation globale de financement pour l'année 2015 = DGF 2015 initiale (Dont 0,5 mois AMS pour le fonds de secours) + les crédits non-reconductibles pour le fonds de secours – 1,5 mois d'AMS + les crédits alloués au titre du fonctionnement de l'extension de la capacité du CADA.

La dotation globale de financement pour l'année 2015 est fixée à 951 579,95 €.  
Le montant des douzièmes correspondants est de 79 298,33 €.

### **ARTICLE 2 :**

Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses du CADA de Livry-Gargan sont modifiées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante Dont CNR : 1 000 €	54 500,20 €	964 124,00 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel Dont CNR :	330 499,60 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure Dont CNR : 24 796,50 €	579 124,20 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification Dont CNR : 25 796,50 €	951 579,95 €	954 115,95 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	2 536,00 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	

La DGF du CADA de Livry-Gargan intègre l'excédent à hauteur de 10 008,05 €.

**ARTICLE 3 :**

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

**ARTICLE 4 :**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2015**  
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation

La directrice adjointe de l'hébergement  
et du logement

*MP*

*[Signature]*

**Marie-Françoise LAVIEVILLE**



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015331-0002**

**Signé le vendredi 27 novembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté modificatif fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015 du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Montreuil géré par l'association COS



## PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

**CENTRE : CADA de Montreuil (93100)**  
N° SIRET : 775 657 570 000 21  
N° EJ Chorus : 2101502639

### ARRETE MODIFICATIF n °

Fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015  
du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Montreuil géré par  
l'association COS.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, R348-1 à R348-3, R348-5 à R348-6-1, R351-1 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;
- Vu** le décret n° 2015-1166 du 21 septembre 2015 pris pour l'application de la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;
- Vu** le décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 relatif à l'allocation pour demandeurs d'asile ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 avril 2015, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 30 avril 2015 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2007 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), sis 14-16 rue du Midi à Montreuil (93100) et géré par l'association COS ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 23 octobre 2015 autorisant l'extension de la capacité du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Montreuil géré par l'association COS ;
- Vu** l'arrêté n° 2015244-0017, en date du 01-09-2015, fixant la dotation globale de financement pour l'année 2015 du CADA de Montreuil géré par l'association COS ;

**CONSIDERANT** l'abrogation de l'article R348-4 du code de l'action sociale et des familles définissant l'allocation mensuelle de subsistance à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

**CONSIDERANT** l'article L744-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile définissant l'allocation pour demandeur d'asile à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 et par voie de conséquence, la suppression de l'allocation mensuelle de subsistance ;

**CONSIDERANT** l'information du 20 avril 2015, de la Direction générale des étrangers en France, relative aux appels à projets départementaux pour la création de nouvelles places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile en 2015, permettant la création de places de CADA par procédure d'extension non-importante ;

**CONSIDERANT** que le CADA de Montreuil a fait l'objet d'une extension de capacité à hauteur de 15 places à partir du 01-11-2015 ;

## ARRÊTE

L'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015 N°2015244-0017 est modifié comme suit :

### ARTICLE 1 :

Dotation globale de financement initiale pour l'année 2015 :	484 363,77 €
<b>DONT</b> 0,5 mois d'allocation mensuelle de subsistance constituant le fonds de secours (crédits non-reconductibles) :	4 004,00 €
Délégation complémentaire de crédits non-reconductibles (CNR) pour la constitution du fonds de secours :	2 640,00 €
Retrait du montant de l'allocation mensuelle de subsistance sur 1,5 mois :	12 013,00 €
Délégation complémentaire des crédits alloués au titre du fonctionnement de l'extension de la capacité du CADA pour l'année 2015 :	15 689,00 € dont 1 012,50 € en CNR
Délégation complémentaire de crédits non-reconductibles (CNR) dans le cadre de l'extension de la capacité du CADA :	15 000,00 €
<b>Dotation globale de financement 2015 modifiée :</b>	<b>505 679,77 €</b>

La nouvelle dotation globale de financement pour l'année 2015 = DGF 2015 initiale (Dont 0,5 mois AMS pour le fonds de secours) + les crédits non reconductibles pour le fonds de secours – 1,5 mois d'AMS + les crédits alloués au titre du fonctionnement de l'extension de la capacité du CADA.

La dotation globale de financement pour l'année 2015 est fixée à 505 679,77 €.  
Le montant des douzièmes correspondants est de 42 139,98 €.

### ARTICLE 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2015, les recettes et les dépenses du CADA de Montreuil sont modifiées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante Dont CNR : 5 000 €	35 911,60 €	517 143,00 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel Dont CNR :	188 399,90 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure Dont CNR : 17 656,50 €	292 831,50 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification Dont CNR : 22 656,50 €	505 679,77 €	517 143,00 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	11 463,23 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	

**ARTICLE 3 :**

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

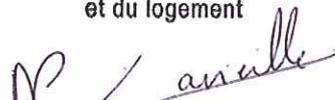
**ARTICLE 4 :**

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **27 NOV. 2015**  
 Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
 préfet de Paris et par délégation  
 La directrice adjointe de l'hébergement  
 et du logement

  
**Marie-Françoise LAVIEVILLE**



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015328-0036**

Signé le mardi 24 novembre 2015

**Établissement public foncier d'Île-de-France**

décision de préemption n° 1500068 (LE KREMLIN BICETRE)

## Décision de préemption n°1500068

### EXTRAIT

#### Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

#### Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

<b><u>Adresse du bien</u></b>  23 bis rue Robert Schuman 94270 LE KREMLIN BICETRE	
<b><u>Références Cadastres</u></b>  L149	
<b><u>Date de délégation à l'EPPFIF</u></b>  15 octobre 2015	<b><u>Date de la décision de préemption</u></b>  24 novembre 2015

  
Le Directeur Général  
Gilles BOUVELOT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. »



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015328-0037**

Signé le mardi 24 novembre 2015

**Établissement public foncier d'Île-de-France**

décision de préemption n° 1500067 (CLICHY SOUS BOIS)

## Décision de préemption n°1500067

### EXTRAIT

#### Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu le onzième alinéa de l'article 11 du Règlement intérieur institutionnel et notamment le quinzième alinéa de l'article 11,

Vu la Délibération n°A15-2-10 du 8 octobre 2015 portant délégation au Directeur Général en matière d'exercice du droit de préemption et de priorité,

#### Décide d'exercer le droit de préemption sur le bien suivant

<b><u>Adresse du bien</u></b>  2 allée François Rabelais 93390 CLICHY SOUS BOIS	
<b><u>Références Cadastres</u></b>  AM217 – AM224 – AM225 – AM15 (lots 1023, 1129 et 1762)	
<b><u>Date de délégation à l'EPIF</u></b>  26 mai 2015	<b><u>Date de la décision de préemption</u></b>  24 novembre 2015

  
Le Directeur Général  
Gilles BOUVELOT